Revenons à Montréal.—Locataires n'oubliez pas que c'est le mois des affiches, et il y en a; les propriétaires font de la bile; les loyers baissent et les petits rentiers en souffrent. Les travers aboutissent toujours au ridicule, sinon à la ruine; c'est comme un principe; si vous voulez en connaître la valeur, poussez le dans ses

dernières conséquences.

Depuis plusieurs années le luxe ne trouvant plus le théâtre assez vaste, s'étend de la capuche sur les toits. On a bâti des temples au commerce, et ce nouveau dieu a dédaigné l'encens qu'on lui offrait. Pour garnir les vitrines il fallait se ruiner, et la deman de n'était pas suffisante; un premier a été renversé; un deuxième essaie; l'ambition aveugle les meilleurs calculateurs; ce deuxième cu l-bute; un troisième se prend à réfléchir, et découvre que le loyer est trop élevé; voilà un magasin abandonné comme un châte au hanté. Et toutes ces splendides vitrines que vous voyez feront faire faillite chacune à deux locataires, avant qu'elles subissent le même sort.

La loi de faillite!!! Voilà la désolation du haut commerce et

par ricochet celle du barreau.

Toutes les fois que je vois annoncer une nouvelle faillite, je m'étonne qu'il y ait encore des commerçants qui n'aient pas passé par là. Il est de fait que cette maladie n'est pas comme la picotte; elle peut se contracter plusieurs fois. Le commerce est assis sur le crédit; le crédit subsisterait encore, malgré la facilité qu'ont les commerçants de se débarrasser de leurs créanciers, si toute cette classe était consciencieuse. Un acte de faillite est comme une constitution républicaine, elle ne peut subsister qu'appuyée sur les vertus civiques; et il en faut pour arrêter par un serment un ambitieux de gagner une fortune. Le commerce n'ose plus se fier au crédit; on ne vend qu'avec précaution; les affaires en souffrent; c'est un événement de tous les jours.

Ceci m'amène à parler des affaires municipales dont les élections se font à Montréal à l'heure ou j'écris: 24 février. Ce n'est pas mon devoir de dire: votez pour celui-ci, votez pour celui là, quoique nous ayions sur les rangs un des plus dignes directeurs de la Revue, et sans contredit l'un de nos plus honnêtes citoyens, dans la personne de M. Sévère Rivard. Non, mais je veux constater un fait. On ne s'occupe pas assez d'élections municipales, et c'est pourtant celles qui intéressent les citoyens le plus directement; le conseil est le seul pouvoir qui impose la taxe directe, et il ne s'en gêne si peu que la propriété diminue à vue d'œil. Il n'y a plus